16 janvier 2019

Dotation de soutien à l'investissement local

La DSIL

- Une dotation pour soutenir l'investissement des collectivités locales, initiée en 2016, pérennisée le temps du quinquennat et codifiée au CGCT ;

- Bénéficiaires : les communes et leurs intercommunalités ;

- Une enveloppe annuelle est attribuée à la région par le niveau national.

Pour 2018 : 615 M€ au plan national et 40 M€ pour Pays de la Loire

Le préfet de région a la responsabilité de l'utilisation de cette dotation.

- Types d'opérations :
  - avant tout des opérations d'investissement ;
  - dans quelques cas des études ;
  - des thématiques à respecter ;

Les priorités de financement de la DSIL

Priorités thématiques	**1) Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables** 2) Mise aux normes et sécurisation des équipements publics **3) Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité** 4) Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements 5) Développement du numérique et de la téléphonie mobile 6) Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires 7) Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
Contrat de ruralité	1) favoriser l'accessibilité des services et des soins à la population ; 2) développer l'attractivité du territoire et stimuler l'activité des bourgs-centres ; 3) développer le numérique et la téléphonie mobile ; **4) renforcer la mobilité ;** **5) favoriser la transition écologique ;** 6) favoriser la cohésion sociale.

➢ **Un tiers de l'enveloppe dédié à la mise en œuvre du Grand Plan d'Investissement :**

- la réduction de l'empreinte énergétique des bâtiments publics
- le développement de solutions de transports innovantes et répondant aux besoins des territoires

➢ **Prise en compte de dispositifs spécifiques :** action cœur de ville, pacte Etat métropole

Opérations Grand Plan d'Investissement

Opération dont l'économie générale vise la réduction des consommations énergétiques

Pour des bâtiments neufs, viser une performance environnementale supérieure à la RT 2012

Des indicateurs de performance (à solliciter auprès des porteurs de projet) : rendement en économie budgétaire / économie en émission de gaz à effet de serre / performance énergétique

Infrastructures en faveur de la mobilité (notamment mobilité active – vélo) - Pistes cyclables répondant aux besoins de déplacement du quotidien
Plateforme de mobilité

Des indicateurs de performance (à solliciter auprès des porteurs de projet) : rendement en économie budgétaire / économie en émission de gaz à effet de serre / nb d'utilisateurs

La programmation des opérations

- Les préfets de département proposent une programmation des opérations :
  - Identification des opérations par voie d'appel à projets auprès des collectivités
  - Analyse, synthèse et arbitrage
- Le préfet de région valide cette proposition
- Engagement des opérations ensuite

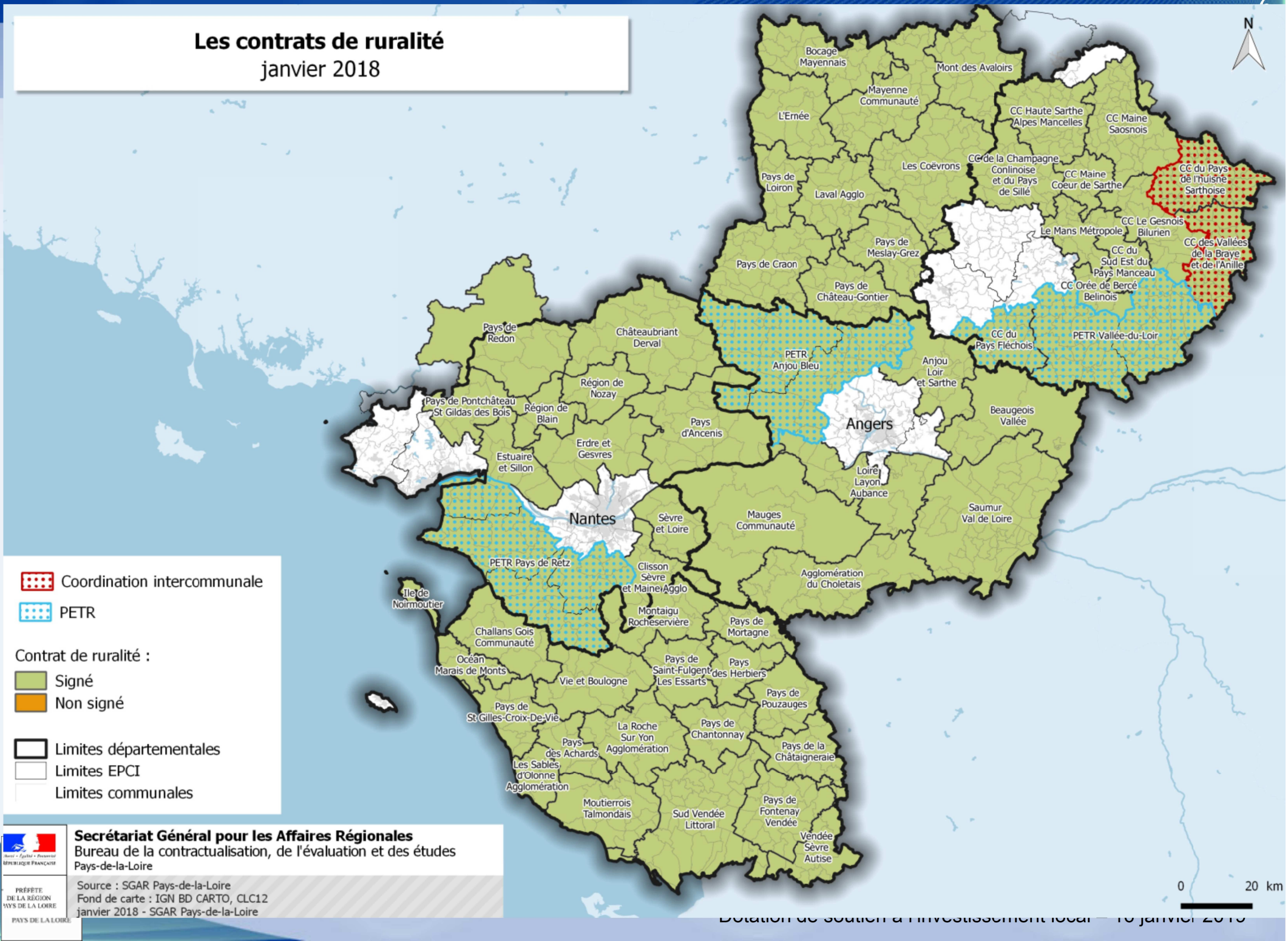

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
Bureau de la contractualisation, de l'évaluation et des études
Pays-de-la-Loire

Source : SGAR Pays-de-la-Loire
Fond de carte : IGN BD CARTO, CLC12
janvier 2018 - SGAR Pays-de-la-Loire

Bilan 2018

Montant régional engagé
40 598 000€

Montant total des investissements
207 695 000€

378
projets accompagnés

- Montant engagé par département

Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée
14 868 085 €	8 051 607 €	3 720 555 €	6 096 632 €	7 861 146 €

43 projets engagés
4 660 800€ de DSIL
25 000 000 € d'investissement

Types de projets soutenus :

- Requalification, aménagement de centres bourgs et sécurisation de cheminement
- Cheminent doux / voie douce : cyclable, piétonnier
- Aménagement de gare routière
- Plateforme de co-voiturage
- Acquisition de véhicule électrique
- Offre d'autopartage
- Borne de recharge électrique
- Bus GNV